

Correspondances

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review**

Band (Jahr): **6 (1898)**

Heft 22

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CORRESPONDANCES.

S. Ex. Mr. Pobédonostzeff, Procureur du T. S. Synode de Russie, à M. le prof. Michaud.

Dans une lettre datée de St-Pétersbourg, le 31 décembre 1897 (12 janvier 1898), Son Excellence M. Pobédonostzeff s'est exprimée ainsi :

« ... Vous dites ¹⁾ que je vous semble *ne pas croire à la possibilité* de l'union des Eglises. Ce n'est pas juste dans tous les termes de la phrase. Loin de ne pas croire à cette possibilité, je la vois *de loin* comme une terre promise; mais je comprends aussi toutes les difficultés qui se présentent actuellement sur le chemin qui y mène. Rome a des recettes toutes prêtes pour les différentes unions qu'elle arrange, puisqu'à Rome c'est le corps hiérarchique qui compose l'Eglise en gardant la foi dans son bon vouloir et son autorité obéie aveuglément par le peuple. Chez nous, l'Eglise c'est le corps de tous les croyants. Il faut que tout le corps comprenne et embrasse l'union dans ses principes. Voilà la grande difficulté qu'il s'agit de surmonter: autrement l'union ne serait qu'un compromis peu stable. Et il faut du temps, peut-être assez long, pour surmonter cette difficulté et pour établir l'unité franche et véritable »

Réponse de M. le prof. Michaud à Son Excellence M. Pobédonostzeff:

« ... Nous sommes heureux d'entendre Son Excellence le Procureur du T. S. Synode de Russie condamner les «recettes»

¹⁾ Voir la *Revue* de janvier, p. 163-166.

et les procédés de Rome, et insister sur cette vérité capitale : que l'Eglise est le corps de tous les croyants. Les anciens-catholiques professent aussi cette vérité, et ils désirent aussi que tous les croyants soient assez instruits pour comprendre les intérêts de l'Eglise. Mais, en attendant que *tous les croyants* aient cette instruction, n'y a-t-il rien à faire, et faut-il vraiment, pour proclamer l'union, attendre que *tous les croyants* « la comprennent et l'embrassent » ? Je ne le pense pas. Que Votre Excellence me permette d'en appeler à la pratique de l'ancienne Eglise. Lorsqu'il s'est agi soit de définir un point de doctrine, soit de prendre une décision importante au sujet des intérêts de l'Eglise, l'Eglise a-t-elle attendu que « tout le corps comprît et embrassât » la chose dans ses principes ? Non. Les autorités de l'Eglise en ont pris l'initiative ; elles ont elles-mêmes décidé, sauf, bien entendu, à ce que leur décision fût ensuite ratifiée par tout le corps de l'Eglise. Il me semble qu'il devrait en être ainsi pour décider de l'union. Les autorités des Eglises orthodoxes orientales et celles des Eglises anciennes-catholiques, après avoir constaté le fait que, de part et d'autre, existe la même foi objective ; que, de part et d'autre, est gardé dans son intégralité, sans soustraction ni addition, « le dépôt » de la doctrine, des préceptes et des sacrements, dépôt que J.-C. a confié à son Eglise — proclameraient ce fait, et, *ipso facto*, l'union serait reconstituée telle qu'elle était avant la rupture. Et tous les croyants, capables de faire la même constatation, seraient certainement heureux de voir l'Eglise du Christ ainsi fortifiée. Le fait en question étant absolument certain et de plus démontré par les hommes compétents soit de l'Orient, soit de l'Occident, toute objection sérieuse serait impossible. Attendre, pour faire une chose, que tous les croyants soient d'accord sur cette chose, n'est-ce pas se condamner à ne rien faire du tout ? . . . Si Votre Excellence avait quelque objection à élever contre cette opinion, oserais-je la prier de vouloir bien nous la faire connaître ? . . . »